



NOTE D'INFORMATION

n° 21.25 – Mai 2021

L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Yann Fournier et Robert Rakocevic, DEPP-MIREI
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Le cadre stratégique « Éducation et formation 2020 » étant arrivé à son terme, l'Union européenne s'est fixé, au début de l'année 2021, de nouveaux objectifs à l'horizon 2030. À ce stade, le résultat moyen des 27 membres de l'Union européenne est en retard sur chacune des cibles et, au vu des résultats disponibles, les objectifs sur les compétences des élèves paraissent particulièrement ambitieux. En comparaison avec les résultats des pays de l'Union, la France présente davantage de jeunes enfants en éducation, moins de sorties précoces de formation et un accès plus élevé à des diplômes du supérieur. Elle a par ailleurs déjà dépassé les cibles collectives dans ces domaines. Toutefois, en matière de littératie, la France, comme la quasi-majorité des pays européens, est loin derrière l'objectif commun pour 2030.

► Selon le Conseil de l'Union européenne, les nouveaux objectifs sur l'éducation et la formation fixés pour 2030 doivent être considérés comme des « niveaux de référence des performances moyennes européennes » (Résolution du Conseil, n° 2021/C 66/01 : voir « Pour en savoir plus »). Ils seront suivis au niveau européen par des données comparables et tenant compte de la diversité des situations des États membres, y compris du point de vue des répercussions de la pandémie de Covid-19 sur les systèmes d'éducation et de formation. Le Conseil invite par ailleurs les pays à mettre en place leurs propres objectifs nationaux.

Parmi les sept objectifs et indicateurs définis par le Conseil, les cinq premiers se prêtent d'ores et déjà à un suivi statistique. Les deux derniers objectifs, sur l'apprentissage en milieu professionnel et la formation des adultes, seront suivis à travers les enquêtes européennes sur les forces de travail (EU-LFS), à partir d'une méthodologie en cours de refonte et qui livrera les premiers résultats notamment à partir de 2022 **encadré**.

À ce stade, le résultat moyen des 27 membres de l'Union européenne est en retard sur chacune des cinq cibles présentées **encadré** et **figure 1**. Quant aux résultats de la France en particulier, ceux-ci dépassent les cibles communes relatives à la participation à l'éducation et à la formation ainsi qu'aux niveaux de qualification. Ainsi :

– en 2019, 100 % des enfants ayant entre 3 ans et l'âge du début de l'instruction élémentaire obligatoire participent à l'enseignement formel en France, alors que l'objectif européen est fixé à 96 % ou plus (la moyenne UE est à 93 %) ;

– en 2020, 8 % des individus âgés de 18 à 24 ans en France ont tout au plus un diplôme national du brevet et ne sont ni en éducation ni en formation (l'objectif européen vise moins de 9 % et la moyenne UE est à 10 %) ;
– en 2020, 49 % des individus âgés de 25 à 34 ans ont un diplôme d'enseignement supérieur en France, l'objectif européen étant fixé à 45 % ou plus (40 % en moyenne UE). En revanche, les résultats de la France, comme ceux de nombreux autres pays, sont en retrait par rapport aux objectifs collectifs concernant les compétences des élèves :
– en 2018, environ 21 % des élèves âgés de 15 ans n'ont pas un niveau suffisant de compétences en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique en France (l'objectif européen vise moins de 15 % et les moyennes UE sont supérieures à 22 % quelle que soit la compétence) ;
– en 2018, 44 % des élèves en classe de quatrième n'ont pas les compétences attendues en littératie numérique en France (objectif : moins de 15 %). La moyenne UE n'est pas encore calculée à ce stade en raison d'un faible nombre de pays qui disposent des données.

Davantage de jeunes enfants en éducation en France qu'ailleurs en Europe

En 2021, l'Union européenne a décidé de rendre plus exigeant que dans le cadre « Éducation et formation 2020 » son objectif concernant la participation des jeunes enfants à l'éducation. Des progrès considérables en la

matière ayant été accomplis par la majorité des pays au cours de la décennie précédente, il a été décidé que l'objectif serait désormais fixé à 96 % au lieu de 95 %, et qu'il viserait une population plus jeune (dès l'âge de 3 ans, au lieu de 4 ans auparavant).

En 2019, année de la dernière observation, 93,3 % des enfants ayant entre 3 ans et l'âge du début de l'instruction élémentaire obligatoire participent à l'enseignement formel dans les 27 pays membres de l'Union européenne en moyenne. Seuls quelques États membres ont dépassé la cible de 96 %, à savoir la Belgique, le Danemark et l'Espagne, alors que la France et l'Irlande sont les seules à avoir un taux de participation de 100 % **figure 2**.

Certains pays demeurent à ce stade très éloignés de la cible collective : la Grèce (68,8 %), la République slovaque (77,8 %) ou encore la Roumanie (78,6 %). Cependant, l'idée de l'importance d'une scolarisation précoce gagne du terrain en Europe. Par exemple, la Grèce a mis en place, à partir de 2018 et jusqu'en 2021, une réforme qui vise à abaisser l'âge du début de l'obligation d'instruction de 5 ans à 4 ans.

Une part limitée de sortants précoces de la formation en France et une tendance également favorable pour l'Union européenne dans son ensemble

L'objectif de réduction des sorties précoces de l'éducation et de la formation a occupé une place centrale, celle d'objectif clé,

Encadré : objectifs UE 2030 et quelques résultats

(1) Participation à l'accueil et à l'éducation des jeunes enfants : d'ici 2030, au moins 96 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire devraient participer à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance

(2) Sorties précoces de l'éducation et de la formation : d'ici 2030, la part des jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation devrait être inférieure à 9 %

(3.a., b., c.) Faible niveau dans les compétences de base : d'ici 2030, la part des jeunes de 15 ans ayant de faibles résultats en lecture, en mathématiques et en sciences devrait être inférieure à 15 %

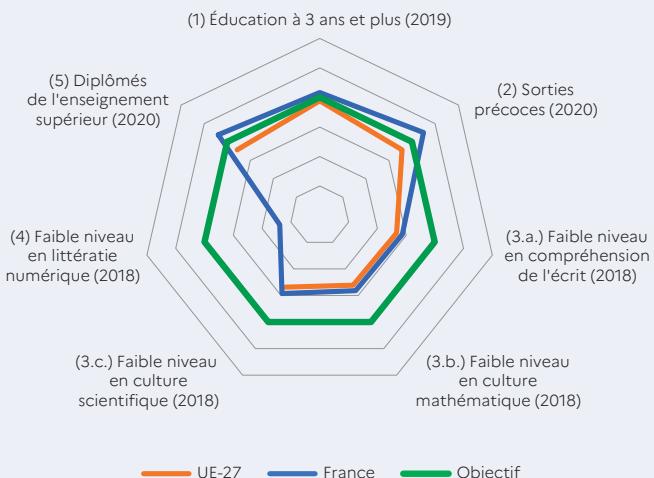
(4) Faible niveau en littératie numérique : d'ici 2030, la part d'élèves de huitième année d'enseignement obligatoire ayant de faibles résultats en littératie numérique devrait être inférieure à 15 %

(5) Diplômés de l'enseignement supérieur : d'ici 2030, la part des individus âgés de 25 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieures devrait être d'au moins 45 %

Apprentissage en milieu professionnel : d'ici 2025, la part des jeunes diplômés de l'éducation et de la formation professionnelle du second cycle de l'enseignement secondaire ou du postsecondaire non supérieur qui ont bénéficié d'un apprentissage en milieu professionnel au cours de leur formation, devrait être d'au moins 60 % (suivi à partir de fin 2021 et en 2022).

Formation des adultes : d'ici 2025, au moins 47 % des adultes âgés de 25 à 64 ans devraient avoir participé à une formation (formelle ou non formelle) au cours des 12 derniers mois (suivi à partir de 2022).

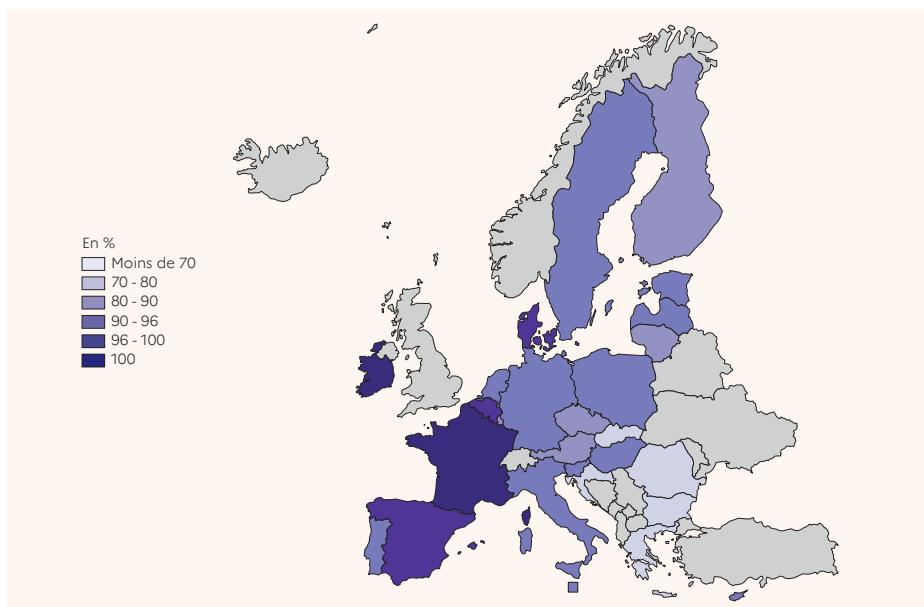
► 1 Objectifs et résultats de l'UE-27 et de la France



Source : Eurostat : collecte UOE (éducation à 3 ans et plus) et enquêtes sur les forces de travail EU-LFS (sorties précoces et diplômés de l'enseignement supérieur) ; OCDE : PISA (compétences de base) ; IEA : enquête Icils (littératie numérique).

Réf. : Note d'Information, n° 21.25. © DEPP

► 2 Taux de participation à l'éducation des enfants ayant entre 3 ans et l'âge d'enseignement élémentaire obligatoire, en 2019¹



1. Données 2018 pour le Portugal. Voir « Pour en savoir plus ».

Source : Eurostat, données de la collecte UOE ; |educ_uoe_enra21|.

Réf. : Note d'Information, n° 21.25. © DEPP

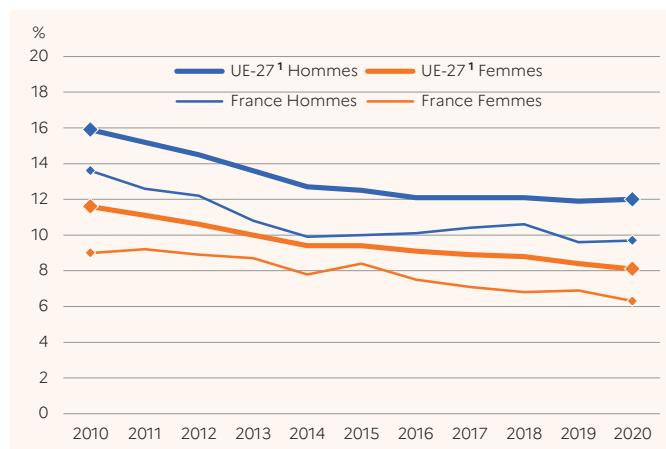
dans le cadre « Éducation et formation 2020 ». Il semble d'ailleurs avoir contribué à une forte amélioration de la situation dans de nombreux pays. Par exemple, la part des sortants a diminué de 28,3 % à 8,9 % entre 2010 et 2020 au Portugal, et de 12,7 % à 8 % en France. Le taux moyen de l'Union européenne est passé, durant la même période, de 13,8 % à 10,1 %, c'est-à-dire qu'il se situe désormais à 1 point de la cible 2030, et 18 pays dépassent désormais ce niveau de référence (moins de 9 % de sorties précoces). Il convient de

préciser qu'il ne s'agit pas uniquement des sortants en 2020, année marquée par la crise de la Covid-19 qui a mis à l'épreuve les systèmes éducatifs européens, mais de l'ensemble des individus âgés de 18 à 24 ans se trouvant, en 2020, dans la situation décrite précédemment (être sans qualification et ne pas être en formation), quelle que soit l'année à laquelle cette situation de sortie sans diplôme est intervenue ► figure 3. En Europe, les jeunes femmes sont moins exposées au risque de sortie précoce que les jeunes hommes : 8,1 % des femmes entre

18 et 24 ans ont un faible niveau d'éducation et ne participent pas à l'éducation et à la formation en 2020 dans les 27 pays de l'Union européenne en moyenne, contre 12 % des hommes. Toutefois, au cours de la décennie 2010, l'écart de genre s'est sensiblement réduit dans de nombreux pays. En France par exemple, 9 % des femmes étaient en 2010 en situation de sortie précoce contre 13,6 % des hommes (soit un écart de 5 points) ; il y a 6,3 % des femmes contre 9,7 % des hommes dans la même situation en 2020 (écart de 3 points). Le Danemark et l'Espagne ont suivi une tendance similaire. Dans quelques autres pays, l'écart entre femmes et hommes s'est au contraire agrandi. En Allemagne notamment, il est passé de 1,5 point de pourcentage en 2010 à 4 points en 2020 en faveur des femmes.

Le nouvel objectif européen relatif aux sorties précoces (moins de 9 % en 2030) et son indicateur de suivi sont complétés par un indicateur connexe qui correspond à la part des personnes âgées de 20 à 24 ans diplômées au moins du second cycle de l'enseignement secondaire. En lien avec le précédent, cet indicateur comptabilise l'ensemble des diplômés année après année (et non pas les seuls diplômés d'une année donnée), mais porte sur une classe d'âge légèrement différente et ne tient aucun compte de la participation à la formation. Là encore, l'évolution de la situation entre 2010 et 2020 dans l'Union européenne est globalement positive : de 79,1 %, la moyenne UE-27 est passée à 84 % de diplômés, et l'avantage reste du côté des femmes ► figure 4.

► 3 Évolution de la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans étant en situation de sortie précoce de l'éducation et de la formation, selon le sexe, entre 2010 et 2020



1. Données provisoires pour la moyenne UE-27 en 2020.

Source : Eurostat, enquête EU-LFS, [edat_lfse_14] ; DEPP-MENJS, Repères et références statistiques, édition 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 21.25. © DEPP

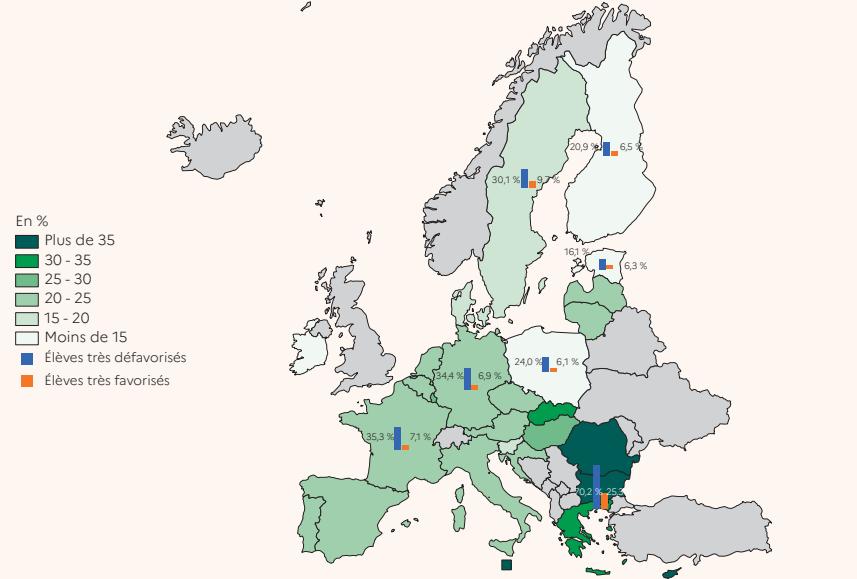
La France concourt à cette tendance générale favorable, dans la mesure où son « stock » de diplômés a évolué de 83 % en 2010 vers 89,7 % en 2020. Dans 5 pays dont la Croatie, la Grèce ou l'Irlande, le taux dépasse les 90 % en 2020. En revanche, dans quelques pays parmi lesquels les Pays-Bas et le Danemark, où certains programmes d'enseignement secondaire sont longs, les jeunes sont scolarisés au-delà de l'âge de 20 ans, ce qui ramène ici à la baisse les taux de diplômés dans la classe d'âge retenue (20-24 ans).

Encore de larges proportions d'élèves avec un faible niveau de compétences en Europe

L'objectif concernant les compétences de base des élèves âgés de 15 ans (en compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique) est repris dans l'agenda européen 2030 tel qu'il figurait dans l'agenda précédent, dans la mesure où il n'avait pas été atteint par l'Union européenne. Un nouvel objectif sur les compétences numériques a également été fixé pour 2030.

Dans les 27 États membres en moyenne, 22,5 % des élèves âgés de 15 ans ne parviennent pas au seuil des compétences minimales dans le domaine « majeur » de l'évaluation à PISA 2018, à savoir la compréhension de l'écrit (voir « Pour en savoir plus »). La situation est similaire dans les deux autres domaines évalués (cultures mathématique et scientifique), domaines « mineurs » en 2018, où la moyenne européenne est respectivement de 22,9 % et 22,3 % ►figure 5. L'Union souhaiterait que chacune de ces proportions soit inférieure à 15 %.

► 5 Jeunes âgés de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit : moyennes globales et moyennes selon le quartile de statut économique, social et culturel des familles (PISA 2018)



Lecture : en 2018, lors de l'enquête PISA de l'OCDE, la France n'a pas atteint l'objectif visant les faibles compétences en compréhension de l'écrit, avec 20,9 % de jeunes. Il y a 35,3 % d'élèves faiblement compétents parmi les jeunes très défavorisés, alors que ce taux est de 7,1 % chez les jeunes très favorisés.

Source : OCDE : enquête OCDE PISA 2018, tableaux I.B1.1, I.B4.2, I.B4.3, II.B1.2.6 ; Ministerio de Educación y Formación Profesional, PISA 2018. Resultados de lectura en España, 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 21.25. © DEPP

En France, la situation est similaire à celle des 27 pays de l'Union en moyenne, bien que légèrement meilleure : il y a environ 21 % d'élèves faiblement compétents dans chacun des trois domaines évalués en France. L'Allemagne est proche de la France, mais l'Espagne et l'Italie sont dans des situations plus difficiles. Seules l'Estonie, la Finlande et la Pologne avaient moins de 15 % d'élèves avec des compétences insuffisantes dans les trois domaines à PISA 2018, suivies de près par l'Irlande, le Danemark et la Slovénie. Dans tous les pays de l'Union, même ceux dotés des meilleures moyennes,

les compétences des élèves varient selon leur milieu d'appartenance tel qu'identifié par l'indice de statut social, économique et culturel (voir « Pour en savoir plus »). En effet, parmi les élèves des milieux très défavorisés, la part de ceux qui font preuve de faibles compétences est systématiquement plus importante que parmi les élèves très favorisés. Les cas extrêmes s'observent en Bulgarie, où 70,2 % d'élèves très défavorisés ont une faible maîtrise en compréhension de l'écrit (25,3 % parmi les favorisés). À l'opposé, en Estonie, seuls 16,1 % d'élèves défavorisés n'atteignent pas le seuil des

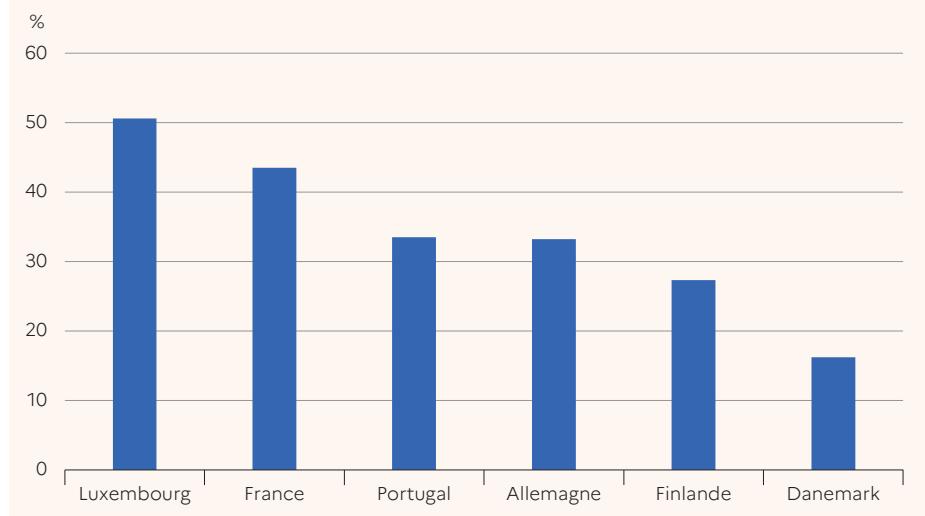
compétences dans cette matière (6,3 % chez les élèves des milieux favorisés). En France, il y a 35,3 % des élèves de milieux défavorisés qui sont faiblement compétents (34,4 % en Allemagne), contre 7,1 % parmi les élèves de milieux favorisés (6,9 % en Allemagne). Enfin, l'Union s'est assigné pour 2030 un nouvel objectif spécifique aux compétences numériques des jeunes (voir « Pour en savoir plus »). L'enquête Icils, menée en 2018 par l'association IEA auprès des élèves en huitième année d'enseignement depuis l'entrée en élémentaire (classe de quatrième pour la France), a livré les résultats pour 6 pays de l'Union qui y avaient participé¹. Même si le calcul d'une moyenne européenne est impossible sur un nombre aussi limité de pays, il est important d'observer que chacun de ces 6 pays dépasse la proportion maximale d'élèves faiblement compétents en littératie numérique fixée par l'Union européenne, à savoir 15 % : les moyennes s'étendent de 16,2 % au Danemark à 50,6 % au Luxembourg, en passant par 43,5 % en France ↗figure 6. Cette même année 2018, l'enquête Talis de l'OCDE a repéré des besoins en compétences liées aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) chez les enseignants du premier cycle du secondaire (voir « Pour en savoir plus »). Au Danemark, où peu d'élèves manquent de compétences en littératie numérique selon Icils, une part importante d'enseignants (39,5 %) se disent prêts à utiliser les TICE, contre 28,7 % en France, mais aussi 21,5 % en Finlande selon Talis. Dans le même temps, seuls 11,2 % des enseignants au Danemark déclarent un besoin de formation important à l'utilisation des TICE à Talis 2018, contre 22,9 % en France. Ces liens sont néanmoins à prendre avec précaution, puisqu'en Finlande, malgré de faibles proportions d'élèves avec une maîtrise insuffisante, les enseignants sont nombreux à déclarer des besoins de formation en TICE (19 %).

Des proportions variables de jeunes diplômés du supérieur en Europe, mais des systèmes d'enseignement également très divers

Au terme de son agenda « Éducation et formation 2020 », l'Union européenne est parvenue légèrement au-dessus du minimum fixé à 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes âgées entre 30 et 34 ans. Il a été décidé alors de durcir cet objectif pour 2030. Dans le but de rendre

¹ Un septième pays européen, l'Italie, a également participé à l'enquête Icils 2018, mais les élèves y ont été testés en début d'année scolaire. Les résultats italiens ne sont donc pas comparables à ceux des autres pays.

↗ 6 Proportions d'élèves de huitième année d'enseignement obligatoire (4^e en France) ayant une maîtrise insuffisante en littératie numérique (Icils 2018)



Source : IEA, enquête Icils 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 21.25. © DEPP

l'indicateur plus sensible à la transition entre l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'à l'obtention des diplômes en respectant la durée théorique des programmes, la classe d'âge a été ramenée à la baisse (désormais 25-34 ans). En outre, la cible a été rehaussée à 45 % des diplômés. En 2020, le résultat moyen des pays est de 40 % et se situe donc derrière la cible 2030 (voir « Pour en savoir plus » – figure 7).

La France (49,4 % de diplômés parmi les 25-34 ans) tout comme 9 autres pays dont l'Irlande (58,4 %), les Pays-Bas (52,3 %), la Suède (49,2 %) et l'Espagne (47,4 %), présente en 2020 un résultat particulièrement en phase avec la stratégie européenne. Parmi ces pays qui ont déjà plus de 45 % de diplômés, la France est le pays qui présente l'écart de genre le plus faible (52,8 % de femmes et 45,9 % d'hommes, soit un écart de 7 points de pourcentage). Ainsi, dans l'ensemble des 27 États membres, les femmes sont plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur que les hommes, avec 11 points de pourcentage d'écart en moyenne. Dans certains autres pays, les diplômés de l'enseignement supérieur sont notamment rares parmi les hommes : en Italie, 22,9 % des hommes sont diplômés contre 35 % des femmes.

D'importantes spécificités des systèmes d'enseignement demeurent toutefois hors de la portée de cet indicateur.

Si la proportion de diplômés du supérieur est relativement basse en Allemagne (33 %), celle d'élèves inscrits dans les programmes d'enseignement postsecondaire non tertiaire, soit en CITE 4, y est nettement plus élevée que dans n'importe quel autre pays européen (voir « Pour en savoir plus »). En effet, en Allemagne, les inscrits en CITE 4 représentent 5,3 % de l'ensemble des élèves

de l'élémentaire au supérieur inclus, contre 3,5 % en Pologne, 2,4 % en Belgique et 0,2 % en France (Eurostat). De nombreux jeunes dans ce pays ont ainsi un niveau d'études allant au-delà de l'enseignement secondaire, même s'ils ne font pas d'études supérieures. Aussi, certains pays avec des proportions élevées de diplômés se reposent davantage que d'autres sur les filières courtes de l'enseignement supérieur, qui correspondent en France aux programmes menant aux qualifications telles que le BTS, le DUT, le DMA ou encore les diplômes professionnels paramédicaux et sociaux. En effet, parmi les étudiants de l'ensemble de l'enseignement supérieur en 2019 (CITE 5 à 8), 21 % sont inscrits en CITE 5 en Espagne, 20 % en France et 17 % en Autriche, contre seulement 0,3 % en Allemagne par exemple (voir « Pour en savoir plus »).

Enfin, dans un certain nombre de pays européens, les années de césure après l'enseignement secondaire sont fréquentes, avec une insertion professionnelle précoce suivie d'une reprise d'études. Dans ces cas-là, l'accès des jeunes aux diplômes de l'enseignement supérieur est plus tardif. L'abaissement de la classe d'âge – 25-34 ans pour la cible 2030, au lieu de 30-34 ans pour la cible 2020 – ramène alors les proportions à la baisse, soit une perte mécanique en 2020 de 6 points de pourcentage en Finlande et de 3 points en Suède. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.25, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques